



Index de l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de 2025 Une note globale de 92/100 pour la société SOGEDIF

SOGEDIF atteint une note globale de 92/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, mesure introduite par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.

Cette loi, qui vise notamment à supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes en France, fixe le seuil cible de points minimum à 75 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

SOGEDIF atteint cette note de 92 points (au-delà des 75 points) grâce aux dispositifs de pilotage et de contrôle de l'égalité mis en œuvre, dans le cadre de l'accord collectif en vigueur, avec l'engagement de poursuivre les actions notamment en matière de :

- mixité dans l'embauche ;
- formation et promotion professionnelles ;
- articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- rémunération et classification ;
- sensibilisation et communication contre toute forme de discrimination et de harcèlement mais également contre les agissements sexistes et les stéréotypes.

La Direction des Ressources Humaines

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

| | indicateur calculable (1=oui, 0=non) | valeur de l'indicateur | points obtenus | nombre de points maximum de l'indicateur | nombre de points maximum des indicateurs calculables | Rappel 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| 1- écart de rémunération (en %) | 1 | 2,2 | 37 | 40 | 40 | 37 |
| 2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés) | 1 | 1,3 | 35 | 35 | 35 | 35 |
| 3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 1 | 100 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| 4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 1 | 3 | 5 | 10 | 10 | 5 |
| Total des indicateurs calculables | | | 92 | | 100 | 92 |
| INDEX (sur 100 points) | | | 92 | | 100 | 92 |

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.